

Nomenclature ACTES

5.1.1

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES ET ASSIMILES DU CENTRE OUEST
SEINE-ET-MARNAIS**



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Séance du 27 mai 2026

N° 17-26 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SMITOM LOMBRIC

Le 27 mai 2026 à 19h00, le Comité syndical du SMITOM-LOMBRIC, régulièrement convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni à la Mairie du Mée sur Seine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président.

Conformément aux dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité syndical.

Monsieur Thierry SEGURA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Présents avec droit de vote :

Gilles GROSLEVIN, Christian POTEAU, Régine BRAUN, Thibault FLINÉ, Nicolas GALLOT, Bénédikte HATTIER, Didier KERIGER, Marie-Charlotte NOUHAUD, Cyril PARUSSOLO, Nicolas PIERRET, Benjamin SERRE, Olivier THEOT, Yannick TORRES, Suzanne LHOMMEE, Olivier CHAPUS, Bernadette CUGNY, Alain AUZET, Emmanuel CATTIAU, Olivier CHAPLET, Morgan CONQ, Jean-Luc FARCY, Denis GOUET-YEM, Sébastien LEQUERTIER, Vijay-Damien POIRIER, Abdelkrim TABBOU, Josée ARGENTIN, Olivia CARMENT, Valérie CHARPENTIER, Eric CHOMAUDON, Olivier DELMER, Serge DURAND, Gérald GALLET, Dominique KUNDIG-BORDES, Jean MORLAIS, Christine PHILIPPE, Sébastien ROSIAK, Ghislain RUIZ, Thierry SEGURA, Christophe SIMON, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Laurent VANSLEMBROUCK, Franck VERNIN, Lionel WALKER, Pierre YVROUD

Membres titulaire absents/excusés :

Isabelle COSTERIZANT, Yves COZE, Pascal GOUHOURY, Fanny MALVEZIN, Alain THIERY, Grégory AUBERT, Margaret DE GROOT, Germain DUPONT, Lalla Mina EL OUARGUI, Véronique CHAGNAT

Membres suppléants présents :

Alain MOMON, Stéphanie STRIPPE, Pierre LAINEY, Fabrice RENOUF, Thierry VANHOVE, Benoit BATON, Loïc DO NASCIMENTO, Romain SUINOT, Monica RADU, Maxelle THEVENIN, Bernard WATREMEZ

Nombre de Membres

En exercice: 59

Présents : 56

Votants: 44

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SMITOM-LOMBRIC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Notamment l'article L.5711-1, l'article L.5211-2 et L.2122-7,

Vu les statuts du SMITOM-LOMBRIC,

Notamment les articles 9 et 11,

Vu la délibération n°15/26 du 27 mai 2026 désignant Monsieur Franck VERNIN, Président du SMITOM-LOMBRIC,

Vu la délibération n°16/26 du 27 mai 2026 fixant le nombre de Vice-Présidents à 15 (quinze),

Vu les candidatures en lice pour chacun des postes de Vice-Présidence,

Vu le PV de la réunion disponible en annexe de la présente délibération

Le Comité Syndical procède au vote à bulletin secret uninominal à la majorité absolue pour chaque élection de Vice-Président.

Poste de vice-président n° 1 :

Les candidats en lice sont : **Pierre YVROUD**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 44

Votants : 44

Vote blanc : 0

Poste de vice-président n° 2 :

Les candidats en lice sont : **Pascal GOUHOURY**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 43

Votants : 44

Vote blanc : 1

Poste de vice-président n° 3 :

Les candidats en lice sont : **Christian POTEAU**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 41

Votants : 43

Vote blanc : 2

Poste de vice-président n° 10 :

Les candidats en lice sont : **Eliania VALENTE, Olivia CARMENT**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : Eliana VALENTE : 20 Olivia CARMENT : 23

Votants : 43

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Poste de vice-président n° 11 :

Les candidats en lice sont : **Thibault FLINE**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 42

Votants : 43

Vote blanc : 1

Poste de vice-président n° 12 :

Les candidats en lice sont : **Sébastien ROSIAK, Laurent VANSLEMBROUCK**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : Sébastien ROSIAK : 34 L. VANSLEMBROUCK : 7

Votants : 42

Vote blanc : 1

Vote nul : 0

Poste de vice-président n° 13 :

Les candidats en lice sont : **Nicolas PIERRET**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 40

Votants : 43

Vote blanc : 3

Poste de vice-président n° 14 :

Les candidats en lice sont : **Eric CHOMAUDON**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 40

Votants : 43

Vote blanc : 3

Poste de vice-président n° 4 :

Les candidats en lice sont : **Olivier CHAPLET**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 42

Votants : 43

Vote blanc : 1

Poste de vice-président n° 5 :

Les candidats en lice sont : **Thierry SEGURA**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 42

Votants : 43

Vote blanc : 1

Poste de vice-président n° 6 :

Les candidats en lice sont : **Yannick TORRES, Josée ARGENTIN**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : Yannick TORRES : 27 Josée ARGENTIN : 14

Votants : 43

Vote blanc : 1

Vote nul : 1

Poste de vice-président n° 7 :

Les candidats en lice sont : **Gilles GROSLEVIN**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 41

Votants : 43

Vote blanc : 2

Poste de vice-président n° 8 :

Les candidats en lice sont : **Dominique KUNDIG-BORDES**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : 43

Votants : 43

Vote blanc : 0

Poste de vice-président n° 9 :

Les candidats en lice sont : **Morgan CONQ, Josée ARGENTIN**

Les résultats du vote sont :

Suffrage obtenu : Morgan CONQ : 29 Josée ARGENTIN : 13

Votants : 43

Vote blanc : 1

Vote nul : 0

Le conseil syndical, après vote à bulletin secret, installe les conseillers syndicaux suivants élus membres du Bureau :

RANG	NOM	PRENOM	Suffrages obtenus	Votants	Votes blancs	Votes nuls
1 ^{er} Vice-Président	YVROUD	Pierre	44	44	0	0
2 ^{ème} Vice-Président	GOUHOURY	Pascal	43	44	1	0
3 ^{ème} Vice-Président	POTEAU	Christian	41	43	2	0
4 ^{ème} Vice-Président	CHAPLET	Olivier	42	43	1	0
5 ^{ème} Vice-Président	SEGURA	Thierry	42	43	1	0
6 ^{ème} Vice-Président	TORRES	Yannick	27	43	1	1
7 ^{ème} Vice-Président	GROSLEVIN	Gilles	41	43	2	0
8 ^{ème} Vice-Président	KUNDIG-BORDES	Dominique	43	43	0	0
9 ^{ème} Vice-Président	CONQ	Morgan	29	43	1	0
10 ^{ème} Vice-Président	CARMENT	Olivia	23	43	0	0
11 ^{ème} Vice-Président	FLINE	Thibault	42	43	1	0
12 ^{ème} Vice-Président	ROSIK	Sébastien	34	42	1	0
13 ^{ème} Vice-Président	PIERRET	Nicolas	40	43	3	0
14 ^{ème} Vice-Président	CHOMAUDON	Eric	40	43	3	0
15 ^{ème} Vice-Président	Non pourvu					

Le secrétaire



Thierry SEGURA

Le Président,



Franck VERNIN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après transmission au contrôle de légalité le 19/06/26 et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



DEPARTEMENT DES SEINE ET MARNE
EFFECTIF DU CONSEIL SYNDICAL : 59
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 59

Election des membres du
Bureau (Président, et
vices-présidents)

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à 19 heures 11 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du SMITOM-LOMBRIC.

Étaient présents les délégués suivants :

Gilles GROSLEVIN, Christian POTEAU, Régine BRAUN, Thibault FLINÉ, Nicolas GALLOT, Bénédikte HATTIER, Didier KERIGER, Marie-Charlotte NOUHAUD, Cyril PARUSSOLO, Nicolas PIERRET, Benjamin SERRE, Olivier THEOT, Yannick TORRES, Alain MOMON, Suzanne LHOMMEE, Olivier CHAPUS, Bernadette CUGNY, Stéphanie STRIPPE, Alain AUZET, Emmanuel CATTIAU, Olivier CHAPLET, Morgan CONQ, Jean-Luc FARCY, Denis GOUET-YEM, Sébastien LEQUERTIER, Vijay-Damien POIRIER, Abdelkrim TABBOU, Pierre LAINEY, Josée ARGENTIN, Olivia CARMENT, Valérie CHARPENTIER, Eric CHOMAUDON, Olivier DELMER, Serge DURAND, Gérald GALLET, Dominique KUNDIG-BORDES, Jean MORLAIS, Christine PHILIPPE, Fabrice RENOUF, Thierry VANHOVE, Benoit BATON, Sébastien ROSIAK, Ghislain RUIZ, Thierry SEGURA, Christophe SIMON, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Laurent VANSLEMBROUCK, Franck VERNIN, Lionel WALKER, Pierre YVROUD, Loïc DO NASCIMENTO, Romain SUINOT, Monica RADU, Maxelle THEVENIN, Bernard WATREMEZ

Absents excusés :

Isabelle COSTERIZANT, Yves COZE, Pascal GOUHOURY, Fanny MALVEZIN, Alain THIERY, Christelle ARDUINI, Olivier MAGRO, Paula LINARD, Grégory AUBERT, Margaret DE GROOT, Germain DUPONT, Lalla Mina EL OUARGUI, Nathalie KLECZINSKI, Véronique CHAGNAT, Johan GOMES

Absents :

Elio BELFIORE, Pascal LELOT-BERDIER, Bruno MICHEL, Julien BERAUD, Didier EUDE, Frédéric FERRANDO, Bernard de SAINT MICHEL, Jean-Michel FRANCHET, Alexandrer GALLON, Kadir MEBAREK, Jonathan WOCHENMAYER, Julien GONDARD, Pascale CHEMIN, Daniel DIDON, Hervé JOCHMANS, Benoit JOIN-LAMBERT, Cyril RADICI, Bastien BAILLY, Jessica DAGBOVIE, Jean-Philippe FONTUGNE, Pascaline COPPE, Fatiha BENSALÉM, Saida SOUFI, Eric ESSEUL, Alain BRIARD, Jean-Marie VAYER, Steven

CHIELLI, Pascal ARMANNO, Marie THERMIDOR, Sandro BIANCHI, Virginie PADUA, Stéphane FONDANESCHES, Patrick ARNAUD, Patrick DELUGEARD, Jérôme GREMEZ, Yves CARDENNE, Ségolène DURAND, Didier BLOINO, Christophe FAY, Jérôme LUCCHIARI, Catherine DURIN, Najim ZEGGAI, Hervé DUCAT, Philippe DOTHEE, Matéo MAOALIC, Albert VAN DE BOR

1. Installation des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

Monsieur Thierry SEGURA a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Pierre YVROUD a pris la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **44 délégués présents** et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil syndical a désigné trois assesseurs :

- Stephanie STRIPPE,
- Olivier DELMER,
- Eliana VALENTE

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le comité syndical.

Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre de délégués qui n'a pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]: 44
- f. Majorité absolue : 23

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Franck VERNIN	44 – QUARANTE-QUATRE

2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Franck VERNIN a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN élu président en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse

être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 15 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à 15 le nombre des vice-présidents du conseil.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de porter le nombre de vice-Présidents à 15.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 44
- f. Majorité absolue : 23

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Pierre YVROUD	44 – QUARANTE-QUATRE

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Pierre YVROUD a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Pascal GOUHOURY	43 – QUARANTE-TROIS

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Pascal GOUHOURY a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Monsieur TABBOU a quitté la réunion à 20h15

3.3. Élection du troisième vice-président**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 41
- f. Majorité absolue : 21

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Christian POTEAU	41 – QUARANTE-ET-UN

§

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur POTEAU a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 42
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Olivier CHAPLET	42 – QUARANTE-DEUX

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Olivier CHAPLET a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 42
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Thierry SEGURA	42 – QUARANTE-DEUX

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Thierry SEGURA a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 41
- f. Majorité absolue : 21

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Yannick TORRES	27 – VINGT SEPT
Josée ARGENTIN	14 - QUATORZE

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Yannick TORRES a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 41

f. Majorité absolue : 21

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Gilles GROSLEVIN	41 – QUARANTE ET UN

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Gilles GROSLEVIN a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Madame Dominique KUNDIG-BORDES	43 – QUARANTE TROIS

3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Madame Dominique KUNDIG-BORDES a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 42
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Morgan CONQ	29 – VINGT-NEUF
Josée ARGENTIN	13 - TREIZE

3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Morgan CONQ a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Madame Eliana VALENTE	20 - VINGT
Madame Olivia CARMENT	23 – VINGT TROIS

3.10.2. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Madame Olivia CARMENT a été proclamée dixième vice-présidente et immédiatement installée.

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 42
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Thibault FLINE	42 – QUARANTE DEUX

3.11.2. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur Thibault FLINE a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 13
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 41
- f. Majorité absolue : 21

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Sébastien ROSIAK	34 – TRENTE-QUATRE
Laurent VANSLEMBROUCK	7 - SEPT

3.12.2. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Monsieur Sébastien ROSIAK a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 40
- f. Majorité absolue : 21

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Monsieur Nicolas PIERRET	40 – QUARANTE

3.13.2. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Monsieur Nicolas PIERRET a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 40
- f. Majorité absolue : 21

NOM - PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE ET LETTRES
Eric CHOMAUDON	40 – QUARANTE

3.14.2. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

Monsieur Eric CHOMAUDON a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

4. Indemnités du président et des vice-présidents

Le Président expose les indemnités proposées dans le cadre du prochain mandat. Ce sont les taux qui étaient déjà en vigueur sur le précédent mandat :

<u>Fonction</u>	<u>Taux actuel</u>
Président	37,41 %
Vice-Président	18,70 %

Pour information et rappel, le montant correspondant à l'indice brut terminal mensuel de la fonction publique au moment de l'assemblée est fixé à 4 110,52 €.

Il est proposé au Comité Syndical de reconduire ces taux pour la nouvelle mandature.

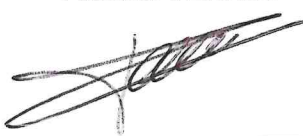
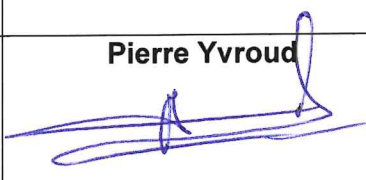


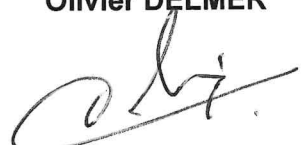
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'adopter ces taux et indemnités.

Observation et réclamations

Aucune observation ni réclamation.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-sept mai deux mille vingt-six, à 22 heures, 03 minutes, en double exemplaire et a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président		Le secrétaire
Franck VERNIN 	Pierre Yvroud 	Thierry SEGURA 
Eliana VALENTE 	Les assesseurs Olivier DELMER 	Stéphanie STRIPPE 